

DONS & COMMANDITES

POLITIQUE

28 juillet 2025

Partenaire et visionnaire.

Berger est l'un des plus importants producteurs mondiaux de mélanges horticoles et agricoles. Comme organisation, notre défi est de générer un apport tout aussi bénéfique sur les éléments qui nous entourent. Vivacité commerciale chez nos clients, bien-être au travail, vitalité de nos communautés, nous sommes un agent de mouvement.

Berger s'implique au sein de projets aussi stimulants que dynamiques pour les collectivités dans lesquelles l'organisation est établie.

CRITÈRES DE SÉLECTIONS

Toute demande de commandite et de dons doit répondre à ces critères pour être considérée;

- 1- Se classer parmi un des créneaux d'intervention;
- 2- Ne présenter aucune des caractéristiques listées comme exclusion;
- 3- Être la seule demande faite par la même personne ou organisation au cours de l'année civile;
- 4- Dans le cas d'un don seulement, un reçu de charité doit être émis.

Les demandes faites par les employés Berger seront priorisées.

CRÉNEAUX D'INTERVENTION

La qualité de vie des générations futures est au cœur des intérêts de Berger pour son programme de dons et commandites. Les initiatives visant la famille, la jeunesse et les bonnes habitudes de vie sont ainsi priorisées à travers les projets qui nous sont proposés.

Accessibilité alimentaire



Description : Afin de participer aux efforts de souveraineté alimentaire, Berger soutient financièrement les initiatives qui se concentrent sur la production maraîchère locale, l'accès à des services alimentaires ou projets éducatifs qui sensibilisent les jeunes et leurs familles à l'importance de l'agriculture durable et des saines habitudes alimentaires.

Culture

Description : Berger appuie les organismes et les projets dont la mission est de promouvoir et de démocratiser l'accès à la culture, ciblant principalement les arts de la scène et à l'éveil culturel de la jeunesse.

Animation des communautés

Description : En tant que citoyen corporatif, Berger souhaite participer au développement et au rayonnement des municipalités lesquelles ses sites sont établis. Les initiatives priorisées démontrent un souci pour rendre attractif, dynamique et stimulant le milieu de vie de ses résidents actuels et futurs.

Horticulture et agriculture

Description : Berger appuie aussi les projets et initiatives liés à la protection des milieux humides et à la valorisation de la production horticole locale, et ce, dans une perspective de développement durable. Notre appui s'adresse également au développement des intérêts et des talents en sciences et technologies ou en sciences agricoles et horticoles ainsi que la sensibilisation des jeunes à la protection et la préservation de l'environnement.

EXCLUSIONS

Les commandites présentant les caractéristiques suivantes seront considérées comme ne répondant pas aux critères minimaux déterminés par Berger et seront donc automatiquement refusées :

- Toute demande liée à un parti politique ou à un candidat, à un groupe de pression ou groupe d'intérêt, à un groupe religieux, à un club social ou organisation qui exercent toutes formes de discrimination.
- Tout organisme ou événement allant à l'encontre de la mission et des valeurs véhiculées par Berger ou se retrouvant en conflit d'intérêts.
- Toute demande étant considérée comme relevant davantage du développement des affaires que de la commandite, incluant notamment : l'achat de quatuors ou de tables dans des tournois de golf ou autres activités paraprofessionnelles, le soutien à des organismes de bienfaisance, d'entraide, de réseautage ou de représentation professionnelle ou d'affaires.

PROCESSUS DE SÉLECTION & APPROBATION

Toutes les demandes de commandite seront traitées et évaluées en fonction du processus suivant :

1. Toute demande de commandite doit absolument être soumise via le formulaire de demande de commandite prévue au site web de Berger. Ref : <https://forms.office.com/r/nqqZ4ShDPT>
2. Un accusé de réception est envoyé dans les 24 heures
3. Les demandes répondant aux critères de sélection seront analysées en fonction de la grille d'évaluation et sur la base des éléments suivants :



- Les demandes venant d'un employé de Berger seront priorisées
 - Le budget disponible
 - Équilibre des investissements entre chacun des créneaux;
4. Confirmer la participation de Berger et le montant accordé au demandeur par une réponse écrite.
- Les délais attendus pour les demandes ponctuelles sont de moins de 2 semaines alors que les demandes de partenariats long-terme ou d'une valeur supérieure à 5 000 \$ peuvent prendre jusqu'à 4 semaines.

Toute demande rejetée au cours du processus d'évaluation fera l'objet d'une réponse écrite au demandeur, l'informant de la décision de Berger.

Renouvellement : Aucune commandite ponctuelle n'est renouvelée automatiquement et doit faire l'objet d'une nouvelle analyse complète